

Passeport

Depuis mars 2018, vous pouvez de nouveau adresser vos demandes de passeports à la mairie. Attention, il faut impérativement demander un rendez-vous afin de déposer votre dossier. Prenez rendez-vous en ligne grâce à Clic RDV !



Attention, la prise de rendez-vous est obligatoire.

Prenez rendez-vous en ligne

Remplissez votre pré-demande en ligne

Sur [le site de l'Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#), ➔ vous pouvez :

- > Créer un compte
- > Saisir les informations de votre demande

À noter : votre numéro de pré-demande en ligne ou le récapitulatif de votre dossier sera demandé lors de votre rendez-vous en mairie.

Listes de pièces à fournir

Attention, toutes les pièces doivent être des originaux.

- > Personne majeure : première demande (passeport)
- > Personne majeure : renouvellement (passeport)
- > Personne mineure : première demande (passeport)

> [Personne mineure : renouvellement \(passeport\)](#)

Informations à noter

Photo d'identité

La mairie n'est pas équipée pour vous prendre en photo. Vous devez donc fournir [une photo d'identité \(de moins de 6 mois\)](#) ➔ aux normes ISO/IEC 19794-5/2005 du ministère de l'Intérieur.

Timbre fiscal

[Pensez à acheter en ligne votre timbre fiscal](#) ➔

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ Le site officiel de l'administration française
- ▶ Acheter votre timbre fiscal en ligne



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS